

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 28 janvier 2019 à 16h30, en la salle des plénières, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ère) suivant(e)s :

Robert Auclair Sylvain Hamel André Rainville
Pierre Brien Normand Morin Louise Côté
Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.
Le greffier dépose le rapport de réception de l'avis de convocation.

19.01.17

Ouverture de la séance extraordinaire du 28 janvier 2019

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 16h42, après avoir constaté le quorum.

19.01.18

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 janvier 2019

Il est proposé par monsieur Sylvain Hamel et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, monsieur le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 28 janvier 2019.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 janvier 2019.
3. **Dépôt de documents.**
 - 3.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus.
4. **Finance et administration.**
 - 4.1 Délégation – Dîner-causerie François Bonnardel.
5. **Loisir et vie communautaire.**
 - 5.1 Pêche en herbe.
6. **Ressources humaines.**
 - 6.1 Autorisations pour la trésorière.
7. Levée de la séance extraordinaire du 28 janvier 2019.

Adopté

19.01.19

Dépôt de documents

19.01.19.1

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus.

19.01.20

Finances et administration

19.01.20.1

Dîner-causerie avec François Bonnardel.

ATTENDU QUE Le 4 février 2019, monsieur François Bonnardel, député de Granby, Coalition Avenir Québec, Ministre des transports et ministre responsable de la région de l'Estrie donne un dîner-causerie où sont conviés les acteurs du monde municipal;

ATTENDU QUE La Ville souhaite y déléguer 4 élus, soit : Jean-Marie Lachapelle, Robert Auclair, Normand Morin et Sylvain Hamel ainsi que le directeur général, Louis Verhoef;

ATTENDU QUE Le coût de ce dîner-causerie est de 356.41 \$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal délègue les personnes ci-haut au dîner-causerie de François Bonnardel au coût de 356.41 \$, taxes incluses.

Adopté

19.01.21

Loisirs et vie communautaire

19.01.21.1

Pêche en herbe.

ATTENDU QUE Le Service des Loisirs a préparé une demande d'aide pour la tenue de son activité de « Pêche en herbe »;

ATTENDU QUE La demande à acheminer à la Fondation de la faune du Québec nécessite une résolution du Conseil municipal autorisant une personne à agir au nom de l'organisme;

ATTENDU QUE Cette activité consiste à initier les jeunes de 9 à 12 ans et à leur donner les outils nécessaires afin qu'ils puissent retourner à la pêche dès le lendemain de l'activité;

ATTENDU QUE Tous les participants recevront gratuitement un ensemble de pêche pour débutant ainsi qu'un certificat de pêche en herbe faisant office de permis de pêche valide jusqu'à ce que le jeune atteigne l'âge de 18 ans.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise la préposée aux loisirs, madame Jessica Lamarche, à présenter une demande dans le cadre du programme Pêche en Herbe et autorise cette dernière à agir au nom de l'organisme.

Adopté

19.01.22

Ressources humaines

19.01.22.1

Autorisations pour la trésorière.

ATTENDU QUE La ville a procédé, en décembre 2018 par la résolution 18.12.28.1, à l'embauche de madame Josée St-Pierre au poste de trésorière;

ATTENDU QUE Mme St-Pierre doit détenir les autorisations reliées à son poste, savoir : l'autorisation de signer les effets bancaires et tout autre document émanant du service de trésorerie;

ATTENDU QU' À titre de cadre de la Ville, madame St-Pierre doit également détenir une carte de crédit conformément au règlement de délégation de pouvoir.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil donne à madame Josée St-Pierre l'autorisation de signer les effets bancaires et tout autre document nécessaire au fonctionnement du service de trésorerie. Que le Conseil lui autorise également l'accès à une carte de crédit.

La présente résolution annule la carte de crédit émise au nom de madame Suzanne Simard. Elle retire également l'autorisation à mesdames Simard et Martine Barber l'autorisation de signature en lien avec la Ville.

Adopté

19.01.23

Levée de l'assemblée

La séance extraordinaire du 28 janvier 2019 est levée à 16h47

Maire

Greffier